



La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si de telles situations surviennent sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



Votre Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- ♦ 11 arrêtés CatNat **Inondation**
- ♦ 1 arrêté CatNat **Mouvement de terrain**
- ♦ 1 arrêté CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**
- ♦ 1 arrêté CatNat **Séisme**





LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels téléphoniques



Porte à porte



Site internet de la commune



Haut-parleurs



Réseaux sociaux



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Ecole Aristide GIRARD, Ecole Primaire Jean GALLERON



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **0590 23 78 12 / 0590 23 09 00**



Intercommunalité / EPCI : **0590 48 77 80**



Pompiers : **18 ou 112**



Police / Gendarmerie : **17**



Police municipale : **0590 23 50 19**



Site commune : www.lemoule.fr



Préfecture : www.guadeloupe.gouv.fr



Inforoute : www.trafikera.fr



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



Guadeloupe La 1^{ère} : **97.1 FM**
RCI : **98.6 FM**



Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Source Mairie du Moule



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Guadeloupe La 1^{ère}, RCI).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil**.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

⚠️ LES SECTEURS EXPOSÉS

Notre commune est soumise aux risques d'inondation en cas de fortes pluies (présence de nombreuses routes inondables + ravines + ruissellements et accumulation des eaux en points bas/cuvettes).



SUBMERSION MARINE

Une **submersion marine** correspond à une inondation temporaire de la zone côtière par la mer en raison de conditions météorologiques et marégraphiques défavorables (surcote, fortes vagues, forts vents). Elle engendre l'inondation des terrains situés en dessous du niveau de la mer, mais aussi parfois au-dessus si des projections d'eau marine franchissent des ouvrages de protection. Le choc des vagues à la côte peut également avoir un impact fort sur les ouvrages et enjeux côtiers.

Ce phénomène peut avoir **des conséquences graves pour la population, les biens** (destruction des installations portuaires, inondation de quartier d'habitations, pertes agricoles, etc.) **et/ou l'environnement** (destruction des plages, des dunes, mammifères marins échoués, etc...).

Sources: Voyage France Guadeloupe, Les Iles de Guadeloupe, Antilles Exception

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation du lieu (portail électrique, volets roulants...).

Protégez les biens susceptibles d'être submergés ou emportés.



Disposez d'un poste radio à piles (Guadeloupe La 1^{ère}, RCI, etc.).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile. En cas d'obligation de déplacement, évitez les secteurs littoraux.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, les mesures de sécurité sont activées.



Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures basses.



Coupez le gaz et l'électricité.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur et montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez dès que possible.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE CYCLONE

Un cyclone est un phénomène atmosphérique en rotation autour d'une basse pression qui généralement se développe dans les zones tropicales sous une forme quasi circulaire au centre duquel siège une zone de vent calme nommée l'œil. La masse nuageuse peut s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres de diamètre et se caractérise par des vents variant fortement en force et en direction (rafales pouvant dépasser 300km/h), d'intenses précipitations et d'un risque de submersion du littoral.

Ces phénomènes peuvent engendrer des dégâts majeurs pour les personnes, les biens et l'environnement.

Sur l'arc antillais, la saison cyclonique (période où les conditions sont les plus favorables à la formation d'un cyclone) s'étale généralement de Juin à Novembre.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT - PREPAREZ-VOUS

ALERTE JAUNE CYCLONIQUE (Soyez attentifs)



Ecoutez les radios locales et tenez-vous informer des informations météo.



Ne planifiez pas d'activité extérieure, sinon faite le choix d'un hébergement de proximité.



Constituez une trousse de premiers secours (piles, lampes torche électrique....).

ALERTE ORANGE CYCLONIQUE (PREPAREZ-VOUS)



Fermez les portes et les volets et rentrez les objets susceptibles d'être emportés (échafaudages, mobilier de jardin, objets divers). Renforcez les structures des bâtiments.



Organisez un stockage de nourriture et de matériels divers.



Protégez vos embarcations nautiques en respectant les consignes propres à chaque capitainerie

PENDANT - PROTEGEZ-VOUS

ALERTE ROUGE CYCLONIQUE (PROTEGEZ-VOUS)



Rejoignez rapidement un abri sûr hors zone inondable. Faire connaître le choix de votre abri à votre entourage et vous y tenir.

ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE (CONFINEZ-VOUS)



Restez confiné à l'intérieur d'un lieu sûr. Ne sortir sous aucun prétexte.



Réfugiez-vous dans la pièce la plus sûre de votre habitation et veillez à vous éloigner des baies vitrées et fenêtres.



Attendez impérativement les consignes diffusées sur les radios avant d'envisager tout déplacement.



N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.

APRÈS - RESTEZ PRUDENTS

ALERTE GRISE CYCLONIQUE (RESTEZ PRUDENTS)



Restez éloigné des points bas, des cours d'eau et des pentes abruptes.



Ne touchez pas les fils électriques et téléphoniques rompus et tombés à terre.



Prenez garde aux chutes d'objets et glissement de terrain.



Assistez les voisins et prévenez les secours en cas de besoin.



N'utilisez pas de bougies pour rentrer dans des bâtiments vacants.



LE RISQUE VOLCAN

Un volcan est un relief terrestre ou sous-marin qui se forme lorsque du magma (mélange de roche en fusion (lave), de gaz et d'éléments solides (cristaux)) est émis à la surface de la Terre. On en dénombre 600 en activité sur terre et plus de 700 au fond des mers. Certains volcans peuvent être considérés comme éteints tandis que d'autres "dorment », c'est-à-dire que leur activité peut reprendre.

On distingue différents risques selon le type d'éruption rencontrée :



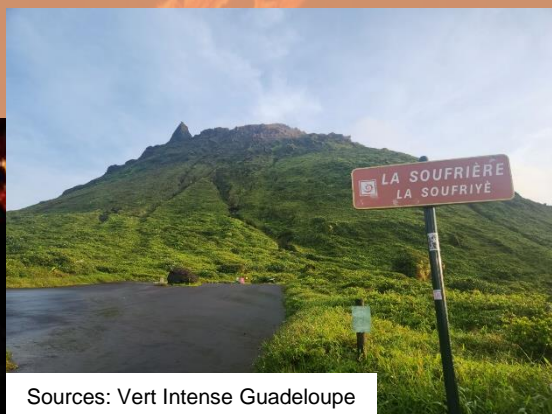
> Eruption effusive :
Coulée de lave fluide
pouvant atteindre les 1200 °C



> Eruption explosive :
Nuée ardente pouvant atteindre
les 100km/h
Coulées pyroclastiques Emission
de Gaz / Cendres



Sources: France-Antilles Guadeloupe



Sources: Vert Intense Guadeloupe

Aucun risque direct lié à la Soufrière; toutefois, une évacuation massive de Basse-Terre pourrait entraîner des afflux importants sur Grande-Terre

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Soyez attentif aux directives de la préfecture via les médias.



Envisagez une évacuation préventive. Préparez les équipements nécessaire (médicaments, papier d'identité etc.)



Prévoyez plusieurs masques anti-poussières et casques.

PENDANT



Ecoutez les consignes données par les autorités via radio.



Respirez à travers un linge humide ou un masque si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres.



Ne vous réfugiez pas dans le fond des vallées ou dans les sous-sol.



Quittez la zone menacée et rejoignez les points de ralliement et d'évacuation (endroit abrité et solide)



Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

APRES



Restez à l'écoute des consignes.



Évitez de s'éloigner de son domicile sauf cas contraire (selon autorité).



Ne buvez pas de l'eau du robinet souvent empoisonnée par les gaz et les cendres volcaniques.



Enlevez dès que possible, les dépôts de cendre volcanique sur les toits des maisons.



Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes.

PLAN ORSEC VOLCAN

N'hésitez pas à consulter le Plan d'organisation de secours en cas d'éruption volcanique émis par la Préfecture de Guadeloupe :

<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Risques-naturels-et-technologiques/Saison-cyclonique/Dispositions-specifiques-ORSEC-de-la-Guadeloupe-phenomenes-meteorologiques>





LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



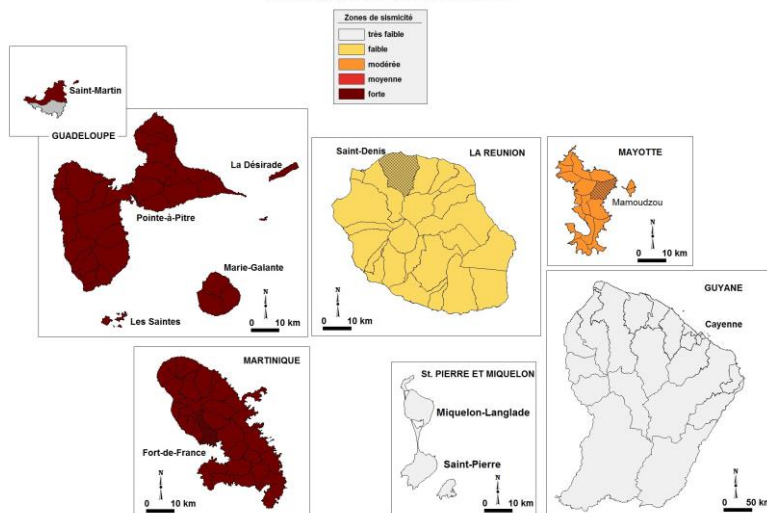
Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Plusieurs secteurs vulnérables dont celui de Cocoyer

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Zonage réglementaire dans les DROM-COM



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas**.



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Dès que vous recevez une alerte :



Si vous êtes à votre domicile, montez à l'étage.



Si vous êtes sur la plage, sur le littoral, gagner immédiatement les premières hauteurs à pied. S'ils existent, suivre les panneaux d'itinéraire d'évacuation.



Si vous êtes en mer : se diriger vers le large.



Ne prenez pas votre véhicule.



Prenez le strict nécessaire : papiers, eau potable, et médicaments (kit de sécurité).



Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Tout secteur du littoral d'altitude inférieure ou égale à 10 mètres est considéré comme une zone de danger à évacuer (source Préfecture).



LE RISQUE TSUNAMI

Les tsunamis sont engendrés par un mouvement brutal du fond marin (séismes, glissements de terrain, éruptions volcaniques) générant une onde de submersion sur le cordon littoral pouvant être dévastatrice. Ils sont constitués de plusieurs vagues qui inondent brutalement le littoral et peuvent s'enfoncer jusqu'à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres.

Les dégâts causés par les tsunamis sont le résultat direct de plusieurs facteurs : l'impact des vagues et du déferlement sur les constructions et les autres structures, l'inondation et le reflux rapide et très violent de la mer dans les zones de basse altitude, et l'érosion du cordon littoral.

Des signes avant-coureurs peuvent permettre de prendre conscience de l'arrivée imminente d'un tsunami, comme le retrait rapide de la mer.

NOTES PERSONNELLES

Les plans d'évacuation et consignes sont accessibles sur le site internet du projet « Exploit-Antilles »

<https://exploit.univ-montp3.fr/>

Plus d'informations sur le site de la Préfecture ou via

<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-telluriques-en-Guadeloupe/Le-risque-tsunami/Le-tsunami>

Source : Guadeloupe La 1ère



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les
gestes pouvant provoquer
une flamme ou une étincelle.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Présence de plusieurs stations services + Nombreuses routes communales et départementales empruntés par des poids lourds et hydrocarbures



LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement
dans le bâtiment
le plus proche.



Disposez d'un poste
de radio à piles
(Guadeloupe La 1ère,
RCI...).



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres
et ventilations.



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école, les
mesures de sécurisation
ont été prises.



Fermez les arrivées
de gaz et d'électricité.



Ne fumez pas.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Présence de plusieurs sites sensibles et distilleries



LE RISQUE POLLUTION MARINE

La pollution marine résulte de tous les produits rejetés dans les mers et les océans en conséquence de l'activité humaine. Cette pollution arrive dans le milieu marin par le vecteur des voies fluviales, des vents, de l'air en basse latitude ou est directement rejetée à la mer.

Les pollutions en mer sont multiples (marée noire, pollution chimique, pollution sonore, déchets en mer, etc.) et demeurent une préoccupation environnementale majeure. Elles peuvent être volontaires (rejets illicites) ou accidentelles (collisions, avaries, échouages, pertes de containers lors de tempêtes, etc.).

Un impact jusqu'à nos embouchures de cours d'eau et canaux reste possible.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ❑ **Respectez les arrêtés municipaux d'interdiction de baignade sur le territoire, émis sur la base des bulletins « Qualité des eaux de baignade » de l'ARS de Guadeloupe**
- ❑ **En cas de constatation d'une pollution (marine et/ou rivière), prévenir en priorité la gendarmerie, la police nationale et/ou les pompiers ainsi que la mairie de la commune concernée**
- ❑ Eloignez-vous de la zone concernée
- ❑ Evitez les activités physiques, baignade dans et à proximité de la zone de danger
- ❑ Conformez-vous aux consignes des autorités et respectez les zones d'exclusion éventuelles
- ❑ Ne prélevez pas la faune/flore dans la zone concernée (pêche interdite)
- ❑ Ne touchez pas aux boulettes et galettes d'hydrocarbures, ni aux éventuels conteneurs et jerrycans pouvant être observés sur place

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ❑ Consultez les cartes de prévision d'échouement des sargasses pélagiques (émises régulièrement par Météo-France) : <https://meteofrance.gp/fr/sargasses>
- ❑ Consultez la carte quotidienne produite par Gwadair indiquant les niveaux de concentrations en sulfure d'hydrogène ainsi qu'en ammoniac relevés sur l'archipel guadeloupéen : <https://www.gwadair.fr>
- ❑ En fonction des niveaux de concentrations relevés en sulfure d'hydrogène ainsi qu'en ammoniac, conformez-vous aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé (cf tableau ci-dessous)
- ❑ Tenez-vous éloigné des zones de présence des algues en décomposition, notamment en cas de fort dégagement d'odeur (hydrogène sulfuré) et évitez de faire du sport à proximité des zones d'échouages d'algues.
- ❑ Ne pas séjourner sous le vent des émissions de gaz, ou confinez-vous sur ordre des autorités.
- ❑ Evitez de manipuler les algues en décomposition.
- ❑ Evitez le contact et la baignade (ou toute autre activité nautique) avec les masses d'algues flottantes.
- ❑ Consultez un médecin ou pharmacien rapidement dès l'apparition des premiers symptômes irritatifs.



LE RISQUE ÉCHOUAGE D'ALGUES SARGASSES

Depuis 2011, les Antilles françaises et la Caraïbes sont régulièrement impactés par les l'échouages massifs d'algues brunes appelées « algues sargasses », produisant lors de leur décomposition de l'hydrogène sulfuré, un gaz toxique.

La côte Est de la Grande-Terre et la côte sud sont les côtes les plus exposées, dont fait partie Saint-François, aux risques d'échouage d'algues pélagiques.



Recommandations sanitaires aux particuliers en fonction des concentrations en H₂S et NH₃ (source : ARS, Gwadair)

Concentrations en H ₂ S et en NH ₃ sur 24 heures	MESSAGES D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION
[H ₂ S] < 0,07 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Sans effet sanitaire sur la période observée.
[H ₂ S] : 0,07 à 1 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Se tenir informé de l'évolution du phénomène, particulièrement pour les personnes vulnérables*. Il est recommandé aux personnes vulnérables* de se tenir éloignées des zones de présence des algues en décomposition dès la perception des odeurs et d'éviter d'être sous le vent des émissions de gaz.
[H ₂ S] : 1 à 5 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Pour la <u>population générale</u> , il est recommandé de se tenir éloigné des zones affectées par les échouages d'algues en décomposition. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmolements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien. Pour les <u>personnes vulnérables*</u> , il est recommandé de ne pas séjourner sous le vent des émissions des gaz et d'éviter l'exposition aux autres substances irritantes et/ou allergisantes (fumées de tabac...) En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmolements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.
[H ₂ S] > 5 ppm ou [NH ₃] > 8,3 ppm	Il est fortement recommandé à l'ensemble de la population d'éviter l'accès aux zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmolements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.

* Sont définies comme vulnérables les personnes suivantes : nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, asthmatiques, personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, d'insuffisance respiratoire ou de fortes allergies



LA QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air peut avoir un impact important sur notre santé, en particulier chez les personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques...). L'air peut être pollué par des particules fines, des gaz (ozone, dioxyde d'azote, etc.), ou encore par des polluants émis lors d'épisodes exceptionnels (incendies, pics de pollution, échouage massif de sargasses, etc.).

Cette pollution peut provoquer ou aggraver des troubles respiratoires, cardiovasculaires ou allergiques. En cas de pollution importante, des recommandations sont diffusées par les autorités locales (par exemple, limiter les activités physiques, rester à l'intérieur, etc.).

La Guadeloupe, exposée à des marées brunes fréquentes, subit une dégradation locale de l'air : odeurs toxiques + particules fines (ex : poussières sahariennes) qui peuvent aggraver la situation.

Par ailleurs, le ramassage immédiat des algues (sargasses pélagiques) avant leur décomposition est essentiel pour éviter la formation d'H₂S et NH₃ et limiter le risque sanitaire.

Gwad'Air
Surveillance de la qualité de l'air

GWADAIR : KEZAKO ?

Gwa'dair (anciennement "Observatoire Régional de l'Air de Guadeloupe") est l'organisme officiel agréé par l'État pour mesurer, surveiller et informer sur la qualité de l'air en Guadeloupe.

Cet organisme met à disposition une plateforme de surveillance de la qualité de l'air en Guadeloupe (www.gwadair.fr). Elle joue ainsi un rôle essentiel dans l'information du public et la protection de la santé face aux pollutions atmosphériques.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

1. Surveiller la qualité de l'air

- Grâce à un réseau de stations de mesure réparties sur l'archipel
- Analyse de divers polluants : ozone (O₃), dioxyde d'azote (NO₂), particules fines (PM10, PM2.5), dioxyde de soufre (SO₂), etc.

2. Informer la population

- Mise à jour quotidienne de l'indice ATMO Guadeloupe (indice de qualité de l'air en temps réel)
- Alertes en cas de pollution importante (ex. : brumes de sable, panache volcanique, trafic intense)

3. Contribuer à la recherche et aux politiques publiques

- Fourniture de données aux collectivités et autorités sanitaires
- Élaboration de bilans annuels de la qualité de l'air
- Participation à des campagnes de mesure spécifiques (brûlage de déchets, pollution industrielle, etc.)

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

La Guadeloupe fait face à **plusieurs sources de pollution spécifiques** :

- Brumes de sable du Sahara, fréquentes entre juin et octobre
- Émissions du volcan de la Soufrière (gaz, cendres)
- Transports routiers et brûlage à l'air libre
- Pollution maritime (bateaux, zones portuaires...)
- Emissions liées à la décomposition de sargasses pélagiques

Ces pollutions peuvent aggraver ou déclencher :

- Asthme,
- Allergies,
- Maladies respiratoires chroniques,
- Crises cardiaques chez les personnes vulnérables.

COMMENT M'INFORMER ?

- 🌐 Site officiel : www.gwadair.fr
- 📱 Application mobile ATMO
- 🔔 Réseaux sociaux de Gwa'dair (infos, alertes, conseils santé)



LE RISQUE PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux **normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE SÉCHERESSE

PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :



Réparez toute fuite d'eau sans tarder.



Privilégiez les douches aux bains.



Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respectez l'**arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau** en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine....).

Le risque de sécheresse est lié au manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des **restrictions d'usage** pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des **phénomènes** peuvent être associés à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.

La mesure la plus efficace à moyen et long terme est la réduction par chacun du nombre de gîtes larvaires par la suppression de toutes les réserves d'eau stagnante dans et à proximité des maisons et, lorsque ceci est nécessaire, par l'application de traitements insecticides réalisés par les professionnels compétents.

Le moustique peut pondre ses œufs dans tous les récipients - naturels ou artificiels - contenant de l'eau stagnante. Ces lieux de ponte sont appelés des « gîtes larvaires ». La lutte mécanique consiste à détruire ces gîtes larvaires et permet de lutter efficacement contre la prolifération des moustiques.

Pour ceci, il est nécessaire d'éliminer les eaux stagnantes et si possible de supprimer les récipients et divers objets pouvant retenir l'eau :

- ❑ Supprimer les soucoupes ou vider l'eau régulièrement, changer l'eau des vases à fleurs 2 à 3 fois par semaine (sinon avoir des plantes en terre ou remplir les dessous de pots avec du sable humide) ;
- ❑ Couvrir les fûts de récupération d'eau de pluie et les puits d'un grillage moustiquaire ou d'un tissu ;
- ❑ Protéger le trop plein des citernes de la même façon ;
- ❑ Vérifier le bon état des gouttières, des chenaux, des regards d'eau pluviale et le bon écoulement des eaux en général ;
- ❑ Eliminer tous les déchets, encombrants et divers objets pouvant faire office de récipient autour de l'habitation (bouteilles, pneus, barquettes, boîtes de conserve...).



Les maladies vectorielles

Une maladie vectorielle se transmet impérativement par l'intermédiaire d'un vecteur (un être vivant capable d'assurer la transmission biologique active et passive d'un agent infectieux). Ce vecteur transmet l'agent infectieux d'un sujet - humain ou animal - à un autre et propage ainsi la maladie.

Actuellement en Guadeloupe, les principales maladies vectorielles sont la dengue, le chikungunya ou le Zika. Toutes ces maladies sont transmises localement par le même moustique vecteur : *Aedes aegypti*.

En l'absence de vaccin ou de médicament qui permettraient de lutter contre les virus responsables, la lutte contre ces maladies se fait de manière indirecte : en s'attaquant au vecteur. On parle alors de « lutte antivectorielle ».

CONTRE LA DENGUE
TCHOUÉ MOUSTIKLA

Logo République Française
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo ars
Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

✉ : ars971-lav@ars.sante.fr
☎ **INFOS : 0590 99 99 66**
www.guadeloupe.ars.sante.fr

LA DENGUE CIRCULE DANS VOTRE QUARTIER

#DENGUE ALERTE EPIDEMIE

LES MESURES PREVENTIVES

En Guadeloupe, plusieurs maladies non vectorielles sont surveillées de près car elles représentent un risque pour la santé publique :

1. Leptospirose

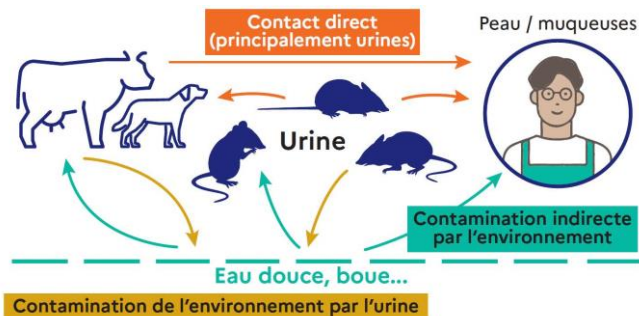
→ **Origine** : Bactérie *Leptospira*

→ **Transmission** : Contact avec de l'eau ou un sol contaminé par l'urine d'animaux, surtout les rats.

→ **Facteurs de risque locaux** : inondations fréquentes, activités agricoles ou nautiques, présence importante de rongeurs

→ **Mesures préventives** :

- Éviter de marcher pieds nus dans l'eau stagnante ou boueuse-
- Porter des gants/équipements de protection pour les travaux agricoles ou de nettoyage-
- Désinfecter les plaies-
- Lutter contre la prolifération des rats (dératisation)
- Éviter la baignade après de fortes pluies



2. Toxi-infections alimentaires (TIAC)

→ **Origine** : Bactéries (*Salmonella*, *E. coli*, *Listeria*, etc.)

→ **Transmission** : Aliments mal cuits, mal conservés ou manipulés dans de mauvaises conditions d'hygiène.

→ **Facteurs locaux** : climat chaud favorisant la prolifération bactérienne, consommation fréquente d'aliments à l'extérieur

→ **Mesures préventives** :

- Bien cuire les aliments, surtout les viandes, œufs et poissons
- Se laver les mains avant de cuisiner ou manger
- Conserver les aliments au froid (< 4 °C)
- Éviter de consommer des produits périmés ou mal conservés
- Respecter la chaîne du froid (surtout en milieu tropical)

3. Gastro-entérites aiguës (GEA)

→ **Origine** : Virus (rotavirus, norovirus), bactéries ou parasites

→ **Transmission** : Voie oro-fécale (main sale, eau/produits contaminés)

→ **Fréquence** : Surtout chez les enfants en bas âge



Les maladies non vectorielles

Une maladie non vectorielle est une maladie infectieuse qui ne nécessite pas l'intervention d'un vecteur vivant (comme un insecte ou un arthropode) pour se transmettre d'un hôte à un autre (directement entre un hôte infecté (animal ou humain) et une personne, ou indirectement via l'environnement, des aliments, de l'eau ou des objets contaminés.

Les modes de transmission des maladies non vectorielles sont multiples :

1. Contact direct : peau à peau, baiser, relations sexuelles (ex : VIH, herpès, syphilis...)
2. Gouttelettes ou aérosols : éternuements, toux (ex : grippe, COVID-19, tuberculose)
3. Eau ou aliments contaminés (maladies hydriques ou alimentaires, ex : leptospirose, choléra, salmonellose)
4. Contact avec des surfaces contaminées (fomites) : poignées de porte, linge, etc.
5. Transfusion ou contact avec du sang (ex : hépatite B ou C)
6. Voie transplacentaire : de la mère à l'enfant (ex : toxoplasmose, rubéole congénitale)

4. Infections respiratoires aiguës (IRA)

→ **Origine** : Virus (grippe, coronavirus, VRS) ou bactéries

→ **Exemples** : grippe saisonnière, COVID-19, Bronchites, pneumonies...

5. Maladies chroniques non transmissibles (indirectement non vectorielles)

Bien qu'elles ne soient pas infectieuses, elles sont prioritaires en santé publique : diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires, obésité... Ces maladies sont souvent liées au mode de vie, à l'alimentation et à l'environnement.



LE RISQUE MOUSTIQUE TIGRE

Le risque lié au moustique tigre est dû à sa potentielle transmission de maladie.

Le moustique tigre est un insecte présent dans une grande partie de la France et de manière plus fréquente dans le Sud. Il pond ses larves sur un plan d'eau et peut se déplacer dans un rayon de 150m.

Le moustique tigre peut être vecteur de maladie. Suite à une pique, il a la possibilité de transmettre à la population la dengue, le zika ou le chikungunya. Ces maladies peuvent engendrer des conséquences graves sur la personne, voir des pandémies.

CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !
La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/ OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



J'AMÉNAGE

POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...



J'ENTRETIENS

RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agirmoustique.fr

- Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.
- Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.
- Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.



LE RISQUE ATTENTAT

Le risque attentat survient lorsqu'une personne seule ou un groupe de personnes commet un ensemble d'actes de violence, par le biais d'attaques physiques, ou par la diffusion de produits toxiques ou contaminants.

La réalisation de ce risque impacte l'intégrité physique des personnes et des biens



Le Plan Vigipirate se décline en trois niveaux en fonction de la situation dans un objectif de sécurisation du pays.

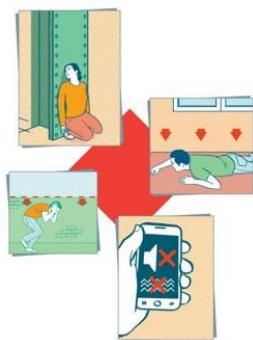
Vigilance permanente face à une menace élevée mais diffuse

Protection renforcée face à un niveau de menace élevé

Protection renforcée face à une menace imminente ou à la suite immédiate d'un attentat



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



À la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste qui s'articule autour du triptyque : s'échapper, se cacher, alerter.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

1 Localisez le danger pour vous en éloigner

2 1 Enfermez-vous et barricadez-vous

3 Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

4 Ne vous exposez pas

5 2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

6 3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

7 4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

8 5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

9 **3/ ALERTER**
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

10 17 ou 112

11 Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

12 Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

13 Gardez les mains levées et ouvertes

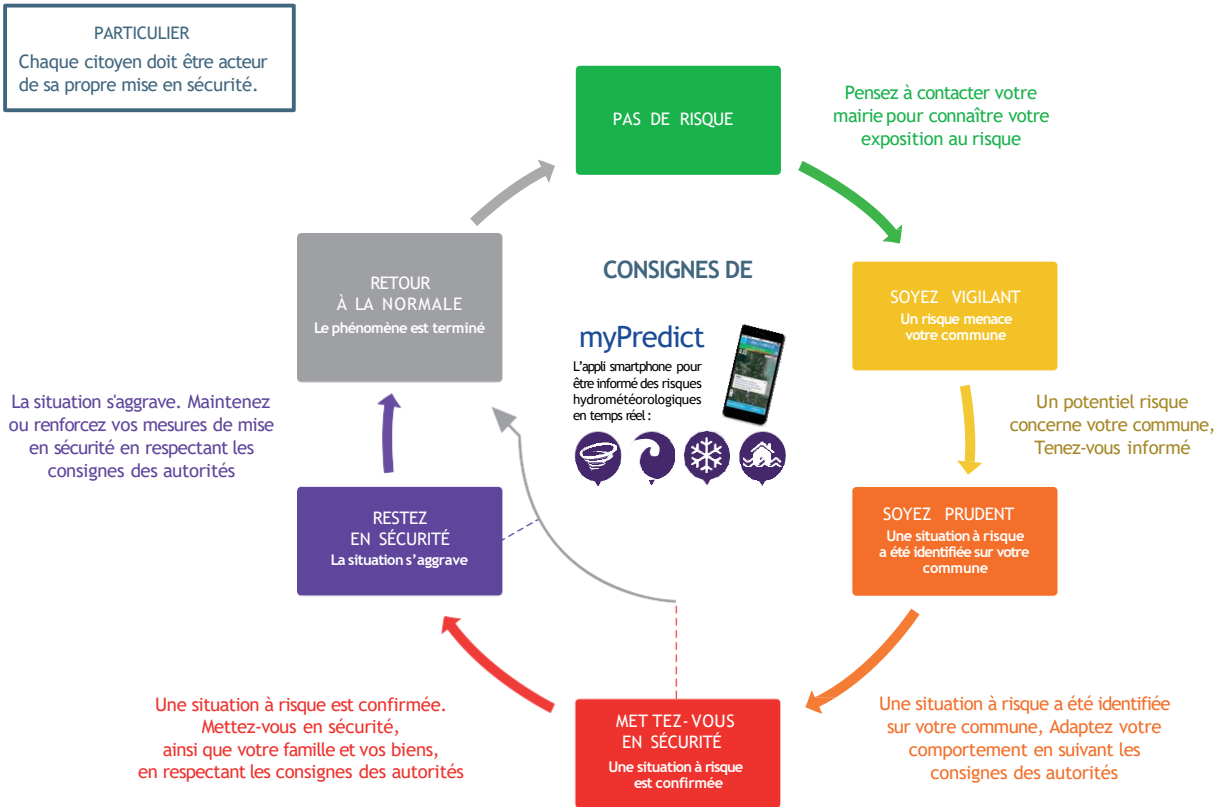
VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Quelques guides de bonnes pratiques :

- <https://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-centre-du-nouveau-dispositif-vigipirate-contre-le-terrorisme>
- <https://www.sgdsn.gov.fr/files/files/Publications/guide-pratique-amf-sgdsn-mai-2016.pdf>

LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT



J'AGIS POUR MA SÉCURITÉ

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ

Radio à piles	Bougies ou lampes de poche	Nourriture et eau potable	Médicaments	Vêtements



LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SURETE

Le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>



LES DEMARCHES D'INDEMNISATION

